

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 26 novembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/11/26-5/02

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : CORNEILLE Bernard

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : RIGAULT Pierre

OBJET : Subvention forfaitaire pour le nettoyage des vitres inaccessibles des collèges publics au titre de l'année 2010.

Une aide plafonnée à 2 000 € est attribuée aux collèges publics pour le nettoyage des vitres. 106 établissements peuvent en bénéficier cette année pour un montant total de subvention de 186 263,09 €.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 5-1 en date du 23 octobre 2009, relative à l'attribution des subventions prévisionnelles de fonctionnement aux collèges publics pour l'exercice 2010,

VU la délibération du Conseil général en date du 29 janvier 2010 approuvant le budget primitif 2010,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer aux collèges publics figurant sur la liste jointe en annexe de la présente délibération, une subvention correspondant aux dépenses qu'ils ont engagées au titre du nettoyage des vitres et dont le montant est plafonné à 2 000 €.

Article 2 : que les sommes correspondantes seront mandatées, à partir d'un état établi au vu des factures acquittées, sur le budget des collèges, sur l'action « Participation au budget des EPLE ».

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ